

Plusieurs enseignants exercent leur



Nouveau clash au CFA. Il vient, celui-là, des enseignants qui s'opposent au délégué syndical CGT. Yanniss Paraskevaidis (ici, au centre) et qui se disent "menacés".

La réintégration du délégué syndical CGT, qui faisait l'objet d'une procédure de licenciement, n'a pas fait que des heureux parmi les personnels du CFA. Ce jeudi, huit enseignants, au moins, s'estimant menacés, ont fait valoir leur droit de retrait. D'autres pourraient les suivre. Les conditions d'enseignement deviennent « délicates », de l'avis même du président du CFA, Gabriel Roudon.

contre le délégué CGT, dans sa procédure de licenciement, d'autres dans l'affaire de diffamation qui l'oppose à l'un de ses collègues. « À l'opposé, d'autres, encore, soutiennent aveuglément celui qu'ils appellent « Para » et nous rendent les cours invivables », note un professeur, actuellement en arrêt maladie.

Peu après le lancement de la procédure à son encontre, Yanniss Paraskevaidis a reçu le soutien de tous les élus de gauche, dans les différentes assemblées locales et régionales. Une « ingérence » dénoncée par le syndicat minoritaire Sgen CFDT, qui était favorable à son licenciement (voir notre encadré). Il a réuni, parmi le personnel, 74 noms sur une pétition de soutien et avance, dans un entretien qu'il nous a accordé, la thèse du complot. « Ce qu'on demande, nous, c'est que M. Paraskevaidis quitte le CFA », disent quant à eux les profs en retrait, « et que ses acolytes de la CGT nous laissent tranquilles. » Le conflit ne fait que commencer au CFA des Mouliniers. Les apprentis en seront les premières victimes.

> Laurent BLANCHON

La CFDT dénonce « l'ingérence des élus »
 Dans un communiqué, le CGEN-CFDT a dénoncé l'ingérence des élus de gauche et non inscrits du Conseil régional, du Conseil général de la Loire et du conseil municipal de Saint-Etienne. Selon la CFDT, « le dossier conduisant à la procédure de licenciement du secrétaire du CE du CFA évoque une agression violente à l'encontre d'un cadre, mais aussi d'autres faits graves mettant en danger la santé physique et morale de plusieurs salariés du CFA ». Il souligne que, depuis plusieurs années, « un certain nombre de salariés se plaignent de comportements agressifs et violents à leur encontre » ; que « deux membres du personnel sont en accident du travail suite à des menaces ». Fin décembre, la CFDT prévenait que d'autres exerceraient très certainement leur droit de retrait. C'est aujourd'hui chose faite.

Rôle de rentrée pour les apprentis en bac professionnel carrosserie. Lundi 9 janvier, ils doivent reprendre les cours au CFA des Mouliniers... sans prof d'électricité, de sciences mécaniques, de gestion, d'arts appliqués, de technologie... Il ne leur restera guère que le Français, l'histoire et les maths... Depuis mardi, un à un, plusieurs professeurs ont signifié, au directeur du CFA, Bernard Cessieq, leur droit de retrait. Mardi, ils étaient quatre. Ce jeudi, ils étaient déjà huit. « La semaine prochaine, nous pensons être une quinzaine... et peut-être atteindre les vingt », soulignent-ils. Tous veulent écrire directement au ministre du travail pour lui expliquer en détail leur démarche. Quinze professeurs absents... à vingt heures de cours par semaine, c'est 300 heures de cours qui ne seront plus assurées à compter de la semaine prochaine. Joint par téléphone, le président du CFA Gabriel Roudon reconnaît que « les conditions d'enseignement s'annoncent délicates » (voir notre encadré).

MENACES ET INTIMIDATIONS

Comme au lycée d'Etampes, où un professeur a été poignardé, les enseignants qui exercent leur droit de retrait s'estiment « menacés ». L'élément déclencheur ? La réintégration, dans l'effectif du centre de formation des apprentis, du secrétaire CGT du comité d'entreprise Yanniss Paraskevaidis, dont la procédure de licenciement a été cassée, fin décembre, par l'inspection du travail. Dans bon nombre d'entreprises, d'aucuns, parmi les salariés, s'en réjouiraient. Ce n'est pas le cas au CFA, où la

CGT, bien que majoritaire au comité d'entreprise, ne fait pas l'unanimité. Pire ! Les rares professeurs qui avaient osé témoigner contre M. Paraskevaidis estiment désormais que leur sécurité n'est plus assurée. « Ultime conséquence, selon eux, d'une série de menaces et d'intimidations » dont ils auraient été l'objet de la part du délégué CGT. Et d'un climat social délétère au sein même du personnel, fort bien résumé par un rapport, rendu en juin 2004, et dont nous publions ci-contre les conclusions.

« EN PENSANT AUX APPRENTIS »

Yanniss Paraskevaidis s'était vu notifié, le 21

Gabriel Roudon : « Nous pensons aux apprentis »

Le président du CFA n'a pas souhaité réagir, à chaud. Il souhaite programmer une conférence de presse la semaine prochaine pour donner sa position. Il attend aussi la réunion d'un nouveau conseil d'administration pour décider si, comme le lui permet la loi, il en appelle à l'arbitrage du ministre du travail pour maintenir, ou non, la procédure de licenciement à l'encontre du délégué syndical. Pour lui, « l'intention, exprimée par plusieurs professeurs, d'exercer leur droit de retrait dénote d'un climat de tension réelle et de conditions de travail qui ne sont plus tenables. » Il reconnaît que les conditions d'enseignement seront « délicates » et juge cette situation inadmissible. Et affirme, qu'aujourd'hui, son souci majeur reste les apprentis.

novembre dernier, par lettre recommandée, une mesure de mise à pied avec effet immédiat, dans l'attente de son licenciement. On lui reprochait, notamment, « une agression physique et verbale » à l'encontre du directeur des ressources humaines, des insultes et propos diffamatoires à l'encontre d'un enseignant, affaire qui doit être jugée prochainement devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. Et enfin des « tentatives d'intimidations à l'encontre de certains enseignants ». C'est ce qu'affirment avoir subi les professeurs qui, aujourd'hui, refusent de retourner au centre de formation. « S'il est réintégré, nous exercerons notre droit de retrait », avaient-ils prévenu dans un courrier transmis début décembre, aux instances dirigeantes du CFA. La mort dans l'âme, et « tout en pensant à nos apprentis, qui vont subir cette situation », précisent-ils, ils ont donc mis leur menace à exécution. Et envisagent, collectivement ou individuellement, d'engager des poursuites judiciaires.

SIGNALEMENTS

Tous reprochent au délégué CGT d'entretenir, au CFA, un climat de terreur. « À tout moment, si on s'oppose à lui, on peut être signalé auprès de la direction, être accusé de tel ou tel fait. Après, vous dépensez votre énergie à prouver que ce n'est pas vrai. » Ils lui reprochent aussi de manipuler les apprentis. Un professeur raconte ainsi comment, du jour au lendemain, une classe avec laquelle elle n'avait aucun problème est devenue incontrôlable. Victimes du conflit, les apprentis en sont donc parfois aussi les acteurs. Certains ont témoigné

du CFA des Mouliniers droit de retrait

Interview > Yanniss Paraskevaidis, délégué CGT

« C'est une magouille CFDT - direction »

Plusieurs enseignants veulent exercer leur droit de retrait suite à votre réintégration. Quelle est votre réaction ?

C'est une magouille montée entre le directeur de l'établissement, la juriste et le SGEN-CFDT. Le droit de retrait est une procédure complexe. J'ai eu le directeur adjoint de l'inspection du travail. Cette procédure engage en premier lieu l'employeur. L'employeur, le CFA, a promis à ces gens-là de maintenir leur salaire s'ils se mettaient en retrait. Ils ont essayé de faire pression sur l'inspecteur du travail. L'inspecteur n'a pas marché, a fait son devoir. Ils ont mis à exécution leur menace. Le rectorat est averti. Ils assument leur responsabilité. Il y aura une intervention de la sécurité sociale.

Ils vous reprochent de les menacer. Que leur répondez-vous ?

L'inspecteur du travail n'a pas retenu le troisième grief (ndlr : selon lequel

M. Paraskevaidis ferait régner un climat de terreur au CFA). Ce sont huit enseignants. Aucun n'a accepté une confrontation.

Si, un a accepté. Et l'inspecteur du travail ne l'a pas organisé...

Oui, mais il avait son dossier. Et après l'avoir lu, il a préféré ne pas organiser de confrontation. Car il s'est rendu compte, sur des documents écrits cette fois-ci, qu'il y avait quelques dénonciations de la part des élèves sur sa part. Lui, il ferait bien de la mettre en veilleuse... Il a eu un avertissement de la part de la direction pour lequel, je n'y suis pour rien. Quant aux autres, ce sont des gens qui m'ont déjà accusé dans l'affaire Oulmi en 2003, (ndlr : un enseignant accusé d'attouchements sexuels qui a été relaxé), dans le dossier actuellement en correctionnelle pour tract anonyme et, maintenant, dans le dossier de licenciement. Ce sont des gens qui, de pair avec la direction, essaient

de me faire condamner pour diffamation.

Il y a une guerre larvée entre CGT et CFDT, non ?

Les représentants de la CFDT sont de mêche avec la direction et cherchent à avoir ma tête...

Mais des experts indépendants le disent ?

Ça a commencé quand la CFDT a perdu, en 91, les instances du personnel. Au CE, la CGT a trois élus sur 4. Au conseil de perfectionnement, trois élus sur trois, au CHSCT, cinq sur cinq.

Mais vous vous opposez frontalement, non ?

Mais pour s'opposer, il faut avoir des propositions. La CFDT est de mêche avec l'employeur. Ils sont même pour la dénonciation des accords d'établissements.

N'ont-ils pas le droit d'avoir une

position différente de la vôtre ? Ce n'est pas une position syndicale, différente de la nôtre. C'est la position des patrons. Ils condamnent les grèves, contestent le nombre de grévistes...

Ils disent ne pas avoir accès au local du CE pour exercer leur responsabilité...

Téléphonons à l'inspecteur du travail. Devant lui, nous leur avons donné les clés. Ils nous ont jeté les clés par la gueule !

Lundi, une quinzaine de profs risquent de ne pas assurer leur cours. Vous n'envisagez pas de les rencontrer pour tenter de dialoguer ?

Je pense qu'on va se voir ailleurs... probablement devant le procureur, avec le dossier. Ils feraient bien de la mettre en veilleuse.

Résultat, les apprentis n'auront pas de cours...

Mais vous voulez rire ! Jamais le CFA n'a respecté le nombre d'heures obligatoires dans la convention signée avec la région. Ça fait des années qu'on dénonce le fait que le CFA ne remplace pas les enseignants absents, renvoie les gosses en entreprises, maquette les cours qui n'ont pas lieu... Si une direction se respecte, elle ne donne pas le droit aux gens de ne pas travailler en les payant avec l'argent public. Non. Au fond, cette histoire nous arrange beaucoup...

Pourquoi ? Parce qu'elle prouve qu'il y a une connivence incroyable entre une minorité extrême des salariés de ce établissement et la direction dans le seul but de casser la CGT et de faire régner l'ordre de la chambre de métiers et de la chambre de commerce. C'est tout.

> Propos recueillis par Laurent BLANCHON

Le rapport qui explique tout...

Au mois de juin 2004, deux experts agréés par le ministère du travail (Ircaf Réseau) pointaient du doigt la sale ambiance au centre de formation, les tensions et la violence des rapports humains.

La Gazette s'est procuré le rapport de l'Ircaf Réseau (basé à Arles) publié au mois de juin 2004. Face à un fort taux d'absentéisme, le Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail du CFA des Mouliniers demandait alors une expertise à cet institut agréé par le ministère du travail. L'expertise sera réalisée à partir d'entretiens individuels, de travail documentaire et d'observations directes de la vie de l'établissement. L'absentéisme est le premier signe d'un malaise social au sein de l'établissement : « en janvier et février 2003, il y a eu 618 journées d'absence pour 22 personnes ce qui représente un taux d'absentéisme de 11,4 % avec 11 arrêts pour longue maladie pour diverses causes ». Un an plus tard, en janvier 2004, les experts notent « une inquiétante augmentation des arrêts maladie... les arrêts longs sont en augmentation ».

CLIMAT SOCIAL DÉGRADÉ

Le rapport cite donc toutes ces tensions : une plainte contre un enseignant pour harcèlement sexuel, des dénonciations de harcèlement moral, des propos racistes présumés envers les apprentis, des dérapages verbaux, des plaintes pour diffamation, un piratage du système informatique, des litiges ayant pour objet des discriminations... Après cet inventaire à la Prévert, les experts notent également un problème de direction de l'établissement :

« Les deux directeurs précédents sont partis à cause du climat social. L'ancien directeur avait perdu tout repère et se trouvait dans une souffrance morale importante, qui est probablement la cause de décisions qui ont jeté de l'huile sur le feu et qui ont encore des conséquences sur le climat social actuel ». La hiérarchie aussi est mise en cause : « l'encadrement ne semble pas constituer une équipe homogène, reconnue pour ses compétences et bénéficiant de l'autorité nécessaire à diriger ». Concernant les « relations interprofessionnelles », le premier constat est visuel, il a lieu dans la salle des formateurs : « des personnes ne se parlent pas (ou plus). Ceux qui sont fragiles ne supportent pas cette situation et ne viennent plus en salle ». Pour l'Ircaf « cela se répercute dans les relations entre formateurs au sein des sections, comme par exemple au secteur mécanique ou pâtisserie où les quatre formateurs ne s'entendent pas à cause de « la guerre entre eux » ou encore lors des réunions de concertation qui sont parfois « verbalement violentes ».

Mais le pire est à venir quand on lit : « des formateurs sont accusés d'utiliser

les apprentis dans les querelles personnelles et de les interroger sur leurs collègues pour savoir s'ils ont bien fait leur cours ou s'ils ne sont pas « en conflit avec les apprentis ».

SYNDICATS ACCUSÉS

Le dernier chapitre concerne les syndicats. Pour les deux experts « les relations antagonistes qu'entretiennent les organisations syndicales de la CGT et de la CFDT depuis 1993, sont présentées comme étant une des causes principales à l'origine de la dégradation du climat social ». La suite ne suscite aucun commentaire. La voix : « Les problèmes entre les organisations syndicales se sont cristallisés sur les responsables syndicaux et deviennent des problèmes de personnes. Le contentieux interpersonnel est difficilement surmontable. Les deux responsables n'ont aucun échange entre eux (...) Les fortes personnalités des responsables syndicaux exercent une pression importante sur l'ensemble du personnel du CFA y compris sur les cadres et la direction (...) L'observation que nous avons réalisée en salle des formateurs montre de façon très visible et géo-

graphiquement située, l'existence de ces clans et les malaises qu'ils génèrent ». « On est obligés de se trouver dans un camp » expliquent certains enseignants, « le nouvel arrivant (dans l'établissement) doit choisir son camp, il sera alors « marqué en fonction des personnes à qui il parle ». Conclusion : « une telle structuration des rapports socio est un facteur de mise à l'épreuve de la santé psychique et physique des personnes dans l'expérience relationnelle et sociale (...) C'est dans ce contexte que peuvent se développer des formes psychopathologiques de souffrance au travail et un terrain favorable à l'éclosion du harcèlement moral au travail ». Les experts font quatre préconisations pour le CFA : « redéfinir le rôle et la place de chacun ; établir des règles de fonctionnement acceptées et une culture de l'organisation ; construire un projet d'établissement fédérateur avec les personnels et accompagner sa mise en œuvre ». C'était en juin 2004. Qu'est-ce qui a changé depuis ?

> JULIEN BONNEFOY